

## Où et Quand m'inscrire ?

Ouverture des inscriptions:  
à partir du  
27 juin 2016

- Je m'inscris sur :

[www.transports-scolaires.cg13.fr](http://www.transports-scolaires.cg13.fr)

pour toute nouvelle inscription ou renouvellement  
d'inscription si je réalise un trajet direct  
**EN CAR SANS CORRESPONDANCE, SUR UN CIRCUIT  
SCOLAIRE OU UNE LIGNE RÉGULIÈRE** du réseau  
Cartreize.

- **POUR TOUTES LES AUTRES SITUATIONS,**

je m'inscris en Mairie de ma commune, ou en gare  
routière de Marseille Saint-Charles ou d'Aix-en-Provence  
si j'habite Marseille ou Aix-en-Provence.

- **Frais de dossier**

DATE D'INSCRIPTION	MONTANT À PAYER
27/06 - 31/07/16	10 €
01/08 - 30/09/16	30 €
01/10 - 31/12/16	50 €
À partir du 01/01/17 *	Abonnement mensuel - 26 ans

\* En cas de déménagement ou de changement  
d'établissement au delà de cette date, les frais  
de dossiers à payer seront de 10 €.



### Attention !

Vous devez  
conserver votre  
carte Ticketreize  
toute  
votre scolarité ;  
elle est valable 8 ans !

## Je m'informe

- À la Mairie de ma commune,
- À la gare routière d'Aix-en-Provence  
ou de Marseille Saint-Charles, si j'habite  
dans ces communes,
- **Par téléphone :**  
0 820 420 113 (0,12€/min)  
(service accessible du lundi au vendredi  
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h)
- **Par internet :**  
[www.cg13.fr/transports/lestransportsscolaires](http://www.cg13.fr/transports/lestransportsscolaires)

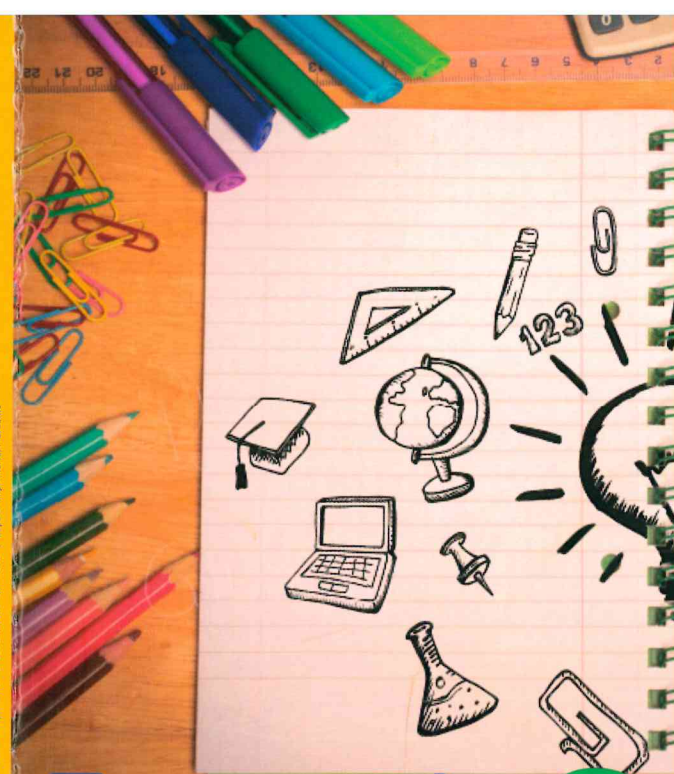
Points de vente  
Infos lignes  
Horaires  
Tarifs

Centrale d'informations  
du réseau départemental  
**allôcartreize**  
**0 810 00 13 26**  
Numéro Azur - prix d'un appel local  
**cartreize.com**

**lepilote.com**



Département des Bouches-du-Rhône  
Direction des transports et des ports  
Hôtel du département - 52, avenue de Saint-Just  
13256 Marseille Cedex 20



Photos - Fotolia - iStockPhoto - Conseil départemental des Bouches-du-Rhône / Espace Imprimerie, Marseille

# Transports scolaires

2016  
2017

## Je m'inscris!

car  
freize





# Organisation des transports scolaires

## ● 1<sup>er</sup> cas :

Votre enfant effectue un **trajet domicile / établissement scolaire en passant d'une zone de couleur à une autre**, son transport scolaire est organisé par le Département des Bouches-du-Rhône.

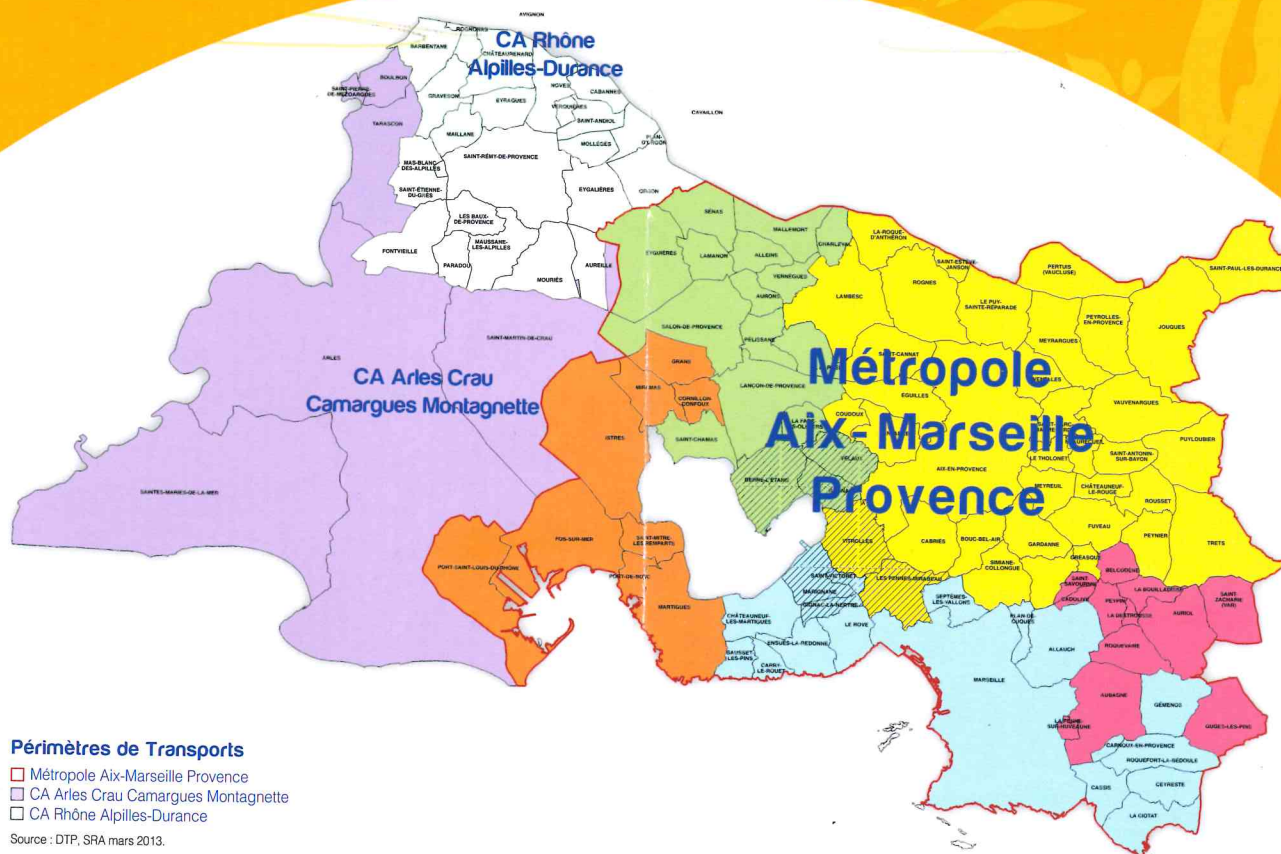


"J'habite Aix-en-Provence et je vais au lycée à Marseille. Mon transport est organisé par le Département des Bouches-du-Rhône."  
Sarah, 16 ans.

## ● 2<sup>e</sup> cas :

Votre enfant effectue un **trajet domicile / établissement à l'intérieur d'une zone de couleur**, son transport est organisé par le réseau de bus urbain (RTM, Aix-en-Bus, Ulysse, etc...).

"Moi, j'habite Marseille et je vais au collège d'Allauch. Mon transport est organisé par la métropole Aix-Marseille Provence."  
Louis, 15 ans.



# Pour m'inscrire je dois :

- Être élève de primaire, collège, lycée (général ou professionnel),
- Fréquenter un établissement public ou privé sous contrat,
- Être domicilié dans le département des Bouches-du-Rhône,
- Effectuer un trajet domicile/établissement scolaire en dehors des réseaux de bus urbains (RTM, Aix-en-Bus, Ulysse, etc...),
- Effectuer un aller-retour par jour, ou par semaine pour les internes,
- Être distant de plus de 3 kilomètres de mon établissement scolaire.

**Attention ! Les trajets effectués pour les stages scolaires en dehors du trajet domicile/établissement ne pourront pas faire l'objet d'une aide au transport.**

- Le Département assure également le transport des élèves et des étudiants handicapés domiciliés dans les Bouches-du-Rhône

Pour tout renseignement, s'adresser à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) au 0 800 814 844 (prix d'un appel local).

